

M. LAURIER : Les honorables députés qui ont proposé la résolution que vous avez en mains, Monsieur l'Orateur, auraient pu se dispenser de demander l'indulgence de la chambre, parce qu'ils n'en avaient aucun besoin. L'auteur de la proposition, quoique jeune, a déployé tout l'art, et je pourrais peut-être ajouter, tout l'aplomb d'un vieux routier, et c'est avec plaisir que j'offre à lui et à son collègue qui a appuyé l'adresse, mes sincères félicitations sur la manière dont ils ont accompli la tâche dont ils s'étaient chargés. Je dis la manière avec intention, mais le langage, l'élocution, les effusions patriotiques dont leurs discours sont émaillés sont de nature à plaire à la chambre qui, de fait, en a été satisfaite. Je regrette toutefois de ne pouvoir tendre le même éloge à la manière de leurs observations ou aux faits—ou plutôt ce qui a été présenté et accepté comme des faits par l'autre côté de la chambre—et à l'argumentation basée sur ces faits, ou plutôt à ces longues tirades d'imagination substituées à l'argumentation et aux faits. Je ne dis pas cela dans un esprit de dénigrement,—bien au contraire. J'estime que ces députés ont un grand mérite, pour avoir essayé d'échafauder une opinion sur des matériaux aussi fragiles. Je demande au très-honorable ministre d'admettre, ce qu'il doit admettre, j'en suis sûr, s'il n'a perdu toute notion du vrai, que ce document diffus désigné comme le discours du trône dans le cas actuel, est un squelette très desséché. Dans une circonstance antérieure, le très honorable ministre a qualifié le discours du trône comme brillant par ses omissions. Je crois que s'il y a jamais eu un discours du trône brillant par ses omissions, c'est bien celui qui nous est présenté aujourd'hui. Ce qui le caractérise principalement, ce sont les omissions. J'y cherche en vain par exemple une allusion aux causes de la dissolution du dernier parlement. Jusqu'ici, nous n'avons eu aucune explication de la part d'un ministre responsable des raisons qui ont déterminé la dissolution du parlement, et nous avons lieu, naturellement, de nous attendre que dans les circonstances présentes, au moins, cette lacune serait remplie, et qu'on nous ferait part de quelques-unes des raisons qui ont été présentées à Son Excellence comme excuses pour dissoudre le dernier parlement. Je demande à la chambre si le fait de laisser le pays dans l'ignorance des raisons de la dissolution du parlement, n'est pas une infraction à la loi constitutionnelle. J'y cherche également en vain une allusion au rappel de l'acte du cens électoral, dont l'inutilité a été clairement démontrée, du moment qu'il est établi qu'une élection peut avoir lieu sans une révision annuelle. J'y cherche encore en vain une allusion à un amendement à la loi électorale, qui préviendrait le retour des atteintes portées à cette loi, qui ont donné lieu à des scandales durant la dernière élection.

Je n'y trouve pas un mot non plus au sujet du transport des malles de ce pays en Europe. Durant les quatre dernières années, jusqu'aujourd'hui, les malles ont été transportées du Canada en Angleterre sur des navires canadiens. Il y a deux ans, le ministre des finances nous a déclaré que ce mode de transport était suranné, et qu'il allait nous en procurer un meilleur—un mode égal à ce qui existait de mieux alors—et le résultat de ses efforts a été que le mode suranné a été abandonné, mais qu'il n'a été remplacé par aucun autre. La chambre voudra-t-elle le croire ? L'honorable directeur-général des postes expédie présentement en Angle-

M. CORBOULD.

terre les malles de ce pays si loyal, qui se distingue par ses sentiments de loyauté à travers les États-Unis *via* le port de New-York. Je dénonce le directeur-général des postes comme un traître, masqué ou non, je ne l'affirmerai pas, car je ne suis pas assez édifié sur les principes de loyauté tels que les interprète le parti conservateur pour faire une pareille affirmation : mais dans mon humble opinion et d'après les idées exprimées par les honorables ministres eux-mêmes, le directeur-général des postes est un traître que je dénonce au mépris des hommes loyaux et francs qui l'entourent.

Toutefois, à titre de compensation, on nous promet des lois—pourquoi ? Pour le transfert de la juridiction appartenant jusqu'ici à la cour de vice-Amirauté à quelque autre tribunal ; pour la codification des lois criminelles : pour légiférer au sujet des droits maritimes sur nos côtes, les territoires du Nord-Ouest, la cour de l'Echiquier et les marques de commerce. Eh bien ! à l'exception du bill concernant les territoires du Nord-Ouest, qui est de fait un projet très important, tous les autres projets sont des ossements très secs ; et il serait presque inutile au très honorable premier ministre, comme il a été inutile aux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse, de revêtir de chair, de tendons et de veines, des ossements de ce genre, et de leur communiquer un souffle de vie. Mais les honorables députés sont promptement sortis du cadre du discours, comme l'a dit l'un d'eux, pour exalter le triomphe et la gloire du parti conservateur. Au commencement du débat, je m'attendais à des vantardises de ce genre, mais je n'aurais jamais cru que l'honorable député de Saint-Jean (M. Hazen), aurait le courage de se vanter du maintien de la confiance du pays en l'administration actuelle, comme l'a prouvé la dernière élection. Le maintien de la confiance du pays dans la présente administration—où le trouvez-vous ?

M. WELDON : Ici même.

M. LAURIER : Certainement pas dans cette chambre. Lorsque cette chambre s'est réunie pour la dernière fois, les rangs ministériels étaient remplis non seulement de l'autre côté, mais encore de ce côté-ci de la chambre, de telle sorte qu'il ne nous restait qu'un petit coin. Mais où sont maintenant les rangs serrés du parti ministériel. Où sont-ils ? Abattus, décimés, écrasés simplement au contact de la volonté, de l'esprit et des sentiments du peuple. Eh bien ! il m'a semblé, en entendant le chant de victoire de l'honorable auteur de l'adresse, à la louange du triomphe du parti conservateur, qu'il devrait se trouver dans la même position que le roi Pyrrhus, lorsqu'on le félicitait d'une victoire remportée par ces troupes sur les légions de Rome et qu'il pouvait dire comme lui : "Encore une pareille victoire, et nous sommes perdus." Les honorables députés de la droite peuvent applaudir toute allusion au maintien de la confiance du peuple dans la présente administration, mais chacun d'eux sait parfaitement bien que ces vantardises sont de vains mots, et rien de plus. Eh ! mais pas un seul des partisans du gouvernement n'aurait eu le courage d'imposer la politique de son parti—cette masse indigeste de contradictions nugeuses, vagues, évasives, flottantes et changeantes qui forme la politique du parti conservateur—devant le peuple, si le peuple n'avait été, à l'avance, baillonné, comme il l'a été durant la dernière élection—et oui, baillonné, garrotté et mis aux